



3 août 2022

Flavescence dorée

Une nouvelle commune touchée par cette maladie de la vigne

En plus des trois foyers de flavescence dorée déjà présents en 2021, un nouveau cas a été découvert récemment à Fully, grâce à l'annonce faite par l'exploitant à l'Office de la viticulture. La période actuelle se prête à l'observation des symptômes de cette maladie de quarantaine. Une détection précoce permet d'organiser une prospection dans les environs immédiats des ceps contaminés et de les arracher rapidement, afin de réduire l'inoculum et le risque de contamination des ceps voisins par l'insecte-vecteur. Les viticulteurs valaisans sont invités à contrôler attentivement leurs parcelles et à signaler sans délai tout cas de ceps douteux.

La flavescence dorée est provoquée par un micro-organisme (phytoplasme) et conduit à un dépérissement des ceps atteints. Elle est la jaunisse de la vigne la plus redoutable, car elle peut se disséminer très rapidement dans le vignoble en présence de l'insecte-vecteur (cicadelle *Scaphoideus titanus*). Il n'existe aucun traitement curatif. Elle figure parmi les maladies de quarantaine soumises à déclaration obligatoire par l'ordonnance fédérale sur la santé des végétaux. Sa présence sur le territoire suisse est confirmée depuis 2004. En Valais, le premier cas avait été observé à Fully en 2016. En 2021, des foyers avaient été détectés à Port-Valais, Ardon et Saxon.

Les symptômes de flavescence sont en tout point identiques à ceux du bois noir, une autre jaunisse de la vigne nettement moins grave car non épidémique. Ils s'observent sur les feuilles, les rameaux et les grappes. Dans la grande majorité des cas, les feuilles s'enroulent vers la face inférieure et prennent une coloration rouge pour les cépages rouges et blanchâtre pour les blancs. La coloration peut être sectorielle ou généralisée. Les rameaux n'aoûtent pas ou que partiellement. Ils restent souples, ce qui donne un port retombant au cep. Enfin, les grappes sont soit absentes, soit de taille réduite. Les raisins flétrissent en phase de maturation.

Les prospections organisées par le Service de l'agriculture, en collaboration avec les vigneronns, dans le cadre de la surveillance phytosanitaire du vignoble, ne suffisent pas pour découvrir tous les éventuels foyers. C'est pourquoi il est demandé à chaque exploitant de contrôler méticuleusement ses parcelles et de signaler tout cas de cep douteux.

Plus d'infos sur www.vs.ch/web/sca/flavescence-doree.

Personne de contact

Pauline Richoz-Pilon, collaboratrice agro-scientifique, Office de la viticulture, 027 606 76 58

